

Référence ANDPC : Demande de
prise en charge en cours

PROTHÈSE AMOVIBLE SUR IMPLANTS

Répondre aux doléances fonctionnelles et esthétiques de nos patients appareillés est le souci de tout praticien.

L'objectif de cette formation est de montrer comment, à partir d'une analyse clinique rigoureuse, la mise en place d'un ou plusieurs implants permet un apport de rétention, de stabilité, d'esthétique et donc de confort à condition de respecter les principes fondamentaux de l'équilibre prothétique et occlusal raisonné.

A partir d'exemples cliniques fréquemment rencontrés (prothèse totale mandibulaire, édentement partiel de grande étendue ou de topographie défavorable), les choix thérapeutiques permettant d'améliorer le pronostic des prothèses amovibles seront expliqués, les étapes clés de réalisation détaillées. L'association prothèse complète/implants est bien codifiée, par contre celle implant(s)/prothèse amovible partielle est moins connue. Le bénéfice qu'on peut en attendre sera largement détaillé.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

Mener l'analyse clinique et pré implantaire pour un plan de traitement le plus pertinent

Planifier le plan de traitement (chirurgie, prothèse)

Choisir le moyen de rétention implantaire adapté

Mettre en œuvre la technique d'empreinte et le concept occlusal adaptés à la situation clinique

PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes

Pré requis : aucun

DUREE

1 Jour soit 7 heures

9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12

Nombre de stagiaires maximum : 40

INDICATEURS DE RESULTATS

Taux de satisfaction des stagiaires sur les attentes de la formation (en 2022) : 94,45 %

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Nombreux cas cliniques
- Méthodes interrogative et magistrale
- Remise de support pédagogique par mail à l'issue de la formation.

HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : contact@conferences-dentaires.com afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

FORMATEURS

Odile LAVIOLE

Docteur en Chirurgie-Dentaire

Maître de conférences des Universités – Praticien Hospitalier

MODALITES D'EVALUATION

Avant la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne

Recueil des attentes par le formateur

Pendant la formation :

Validation des acquis en temps réel par le questionnaire et la contribution des stagiaires

Après la formation :

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne

Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

PROTHESES AMOVIBLES ET IMPLANTS : UNE ASSOCIATION UTILE ET EFFICACE

PROGRAMME

MATIN :

- Présentation de la journée. (15mns)
- Les doléances et problèmes fréquents en prothèse amovible partielle et complète : pourquoi ? (45mns)
- Décision implantaire : justification et analyse clinique (mandibule édentée, édentements partiels défavorables). (60mns)
- Planification chirurgico-prothétique. (60mns)
- Choix des moyens techniques. (30mns)

APRES MIDI :

- Etapas cliniques spécifiques à chaque prothèse. (90mns)
- Suivi du patient. (60mns)
 - Prothèse amovible et prothèse numérique : réalité et perspectives. (60mns)

DATES

- **Jeudi 25 mai 2023, Lyon, (4-002)**
- **Jeudi 21 septembre 2023, Paris, (4-003)**
- **Jeudi 7 décembre 2023, Nantes, (4-005)**

MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation

DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- ☐ Tarif DPC* : 455 €
- ☐ Auditeur Libre (hors DPC) :
- Tarif Adhérent des Conférences : 350 €
 - Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : Prénom :
Mail : N° de tél. :
N° RPPS ou Adeli :

Formation PA (4-.....) Le : à :
Fait à : Le :

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à contact@conferences-dentaires.com

*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM))
Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme payeur agréé.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent **toutes par mail**.
Elles sont **obligatoires**.

1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

2- Journée présentielle :

- Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, Nombreux cas cliniques, Méthodes interrogative et magistrale.

3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est **obligatoire pour les participants**. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge.

5- L'analyse des actions :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance ou par mail quelques jours avant la formation pour les classes virtuelles. Ce document est à nous retourner deux mois après la formation.

Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

Seul l'envoi de la convocation au plus tard 3 semaines avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée.
L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

Prise en charge DPC 2023 :

En 2023, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations présentielles de 7 heures.

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**455 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 455 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 455 €.

Prise en charge FIF-PL 2023 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée.

IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 40**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.
Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.